Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201610-20251208-D042081225-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
# COMMUNE DE PABU

*SEANCE DU 08 DECEMBRE 2025*

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 8 décembre 2025 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

*Date de convocation : 02/12/2025/ Date d'affichage : 02/12/2025*

**ETAIENT PRESENTS :** SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BOYER Eric - COCGUEN Marie-jo - HENRY Bernard - KARROUMI Jamila- LE BAIL Joel - LE FEVRE Sandrine - LE FOLL Marcel - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth – PRIGENT Mélanie - RAULT Jean-François - RONGIER Claude - SIMON Anthony - THOMAS Denise.

*En exercice : 23 / Présents :17 / Votants : 21*

**ABSENTS :**

BROUDIC Fabienne (Procuration à N. LE MOIGNE)
GAC Philippe (Procuration à P. SALLIOU)
KERBIRIOU David (Procuration à D. THOMAS)
PONTIS Florence (Procuration à B. HENRY)
P. GALARDON
M. LE COENT

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Denise THOMAS

## OBJET : DEMANDE SUBVENTION CLASSE TRANSPLANTEE ECOLE CROISSANT

Une classe transplantée au centre PEP de KER AVEL à Plougasnou (Finistère) est envisagée pour tous les élèves de CE1 et CE2 de l'école du croissant (38 élèves, issus de 38 classes différentes, dont deux élèves de CE2 de l'UEE), du 11 au 13 mai 2026. Pendant ces trois jours sont prévues des activités qui sensibiliseront les élèves à la richesse des milieux naturels aquatiques et à l'indispensable protection de la ressource en eau.

Le coût du séjour (pension complète et deux nuitées) est de 7909.56 € (essentiellement 5417.28 € pour l'hébergement, 2352.24 € pour deux animateurs sur trois journées). Les familles participeraient à hauteur de 75.00 € par élève (soit une recette de 2850.00 €), l'APE pour 1980.00 €, l'USEP le Croissant à hauteur de 950.56 €. L'école sollicite donc la commune à hauteur de 2129.00 €.

Entendu le rapport, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** d'allouer la somme de 2129.00 pour le financement de la sortie scolaire prévue pour les élèves de l'école du Croissant

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201610-20251208-D042081225-DE

**DIT** que les crédits seront prévus au Budget primitif 2026 et que les dépenses y seront imputées

---

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme
Le Maire
Pierre SALLIOU

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

MAIRIE DE PABU
CÔTES D'ARMOR